

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 74

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

Les femmes de carrières libérales et commerciales

Message de *Lady Littlewood*, présidente de la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, écrit à l'occasion de la semaine internationale qui s'est tenue du 19 au 25 février 1967, et lu lors de l'assemblée générale du club de Genève.

Nous nous préparons toutes à célébrer notre traditionnelle soirée internationale. Au cours de ces derniers douze mois, notre famille s'est agrandie et, cette semaine, des femmes de carrières libérales et commerciales de trente-six pays réaffirmeront les buts et l'idéal de notre amitié internationale.

Nous avons choisi pour thème, cette année, le défi qu'un monde en évolution nous présente dans le domaine du travail. Aucun thème ne pourrait être plus significatif pour nous, femmes qui exerçons une activité professionnelle, et il n'y a pas de moment plus opportun pour y réfléchir.

Vous nous proposez certainement d'étudier les courants d'idées qui concernent plus particulièrement les femmes. Or, ces différents courants ne peuvent être envisagés isolément, car tout ce qui concerne la femme concerne également la société tout entière. Comme épouses et mères, comme employées et employées, comme femmes participant activement à la vie publique, nous avons un rôle important à jouer.

Le tiers de la population active du monde est constitué par des femmes. Partout, on retrouve la même tendance de plus en plus marquée qui pousse les femmes — épouses et mères — à travailler hors du foyer. Dans certains pays, cette tendance est encouragée et la société se préoccupe, à tous les niveaux, d'aider la femme à accomplir sa double tâche.

Mais dans d'autres pays — et chose surprenante, dans des pays qui se veulent évolués — l'épouse et la mère qui travaillent se heurtent à des préjugés tenaces. Alors que, d'un part, employées et gouvernements s'efforcent de persuader la femme mariée de reprendre une occupation professionnelle, très peu est fait pour l'aider, soit en établissant des garderies d'enfants, soit en fournant un travail à mi-temps à celle qui a des jeunes enfants, soit en accordant un dégrément d'impôts pour couvrir les frais supplémentaires qu'implique l'aide domestique, soit en ouvrant des cours de recyclage pour les femmes qui en ont besoin.

Certains affirment que la mère qui travaille néglige ses enfants et porte ainsi une grande part de la responsabilité dans la délinquance juvénile et la rupture du lien familial. Et pourtant, des enquêtes successives ont montré que les enfants ne souffrent pas du travail de la mère et qu'une mauvaise mère ne devient pas une bonne mère seulement parce qu'elle reste à la maison avec ses enfants.

Le Bureau international du travail a adopté une recommandation qui reconnaît à la mère le droit au travail et suggère que des mesures soient prises afin de l'aider à remplir alors son double rôle. Etudiez cette recommandation et voyez si votre gouvernement la met en pratique.

La réserve des forces féminines

Il y a beaucoup d'autres aspects à considérer dans le domaine de l'emploi. Il y a le problème du gaspillage des forces féminines en raison des préjugés tenaces à l'encontre des femmes qui travaillent. Les femmes se voient souvent refuser l'avancement et les cours de perfectionnement, ouverts aux hommes, leur sont souvent fermés. A travail de valeur égale, le salaire n'est pas égal.

Il n'est donc pas étonnant qu'en pour beaucoup de femmes, la mère de la profession ne soit qu'une sorte de passe-temps avant le mariage et que partout la plupart des femmes travaillent à des postes non qualifiés. Et pourtant, études après études ont montré que la femme est tout aussi capable que l'homme.

Or, à mesure que s'affirme la tendance à des mariages contractés jeunes et à une diminution du nombre des enfants, beaucoup de femmes, une fois leurs enfants élevés, désirent reprendre une occupation. Mais une formation professionnelle incomplète rend leur réadaptation plus difficile. Tous

les membres de notre Fédération doivent s'efforcer d'influencer l'opinion publique afin que, d'une part, les jeunes femmes prennent conscience de la nécessité d'une solide instruction et d'une bonne formation pour obtenir un emploi intéressant et, d'autre part, que les parents ne pensent pas seulement à leur avenir.

Il va de soi que les femmes qui ne se sentent pas en mesure de remplir un double rôle au foyer et au travail et qui désirent rester à la maison et se consacrer entièrement à leurs enfants, doivent pouvoir le faire sans pression d'aucune sorte pour leur donner à repenser un emploi. Mais je suis fermement d'avis que la femme qui a quelque talent et de l'éducation, ait le droit d'espérer la bénéfice de son habileté une fois que ses enfants sont élevés. Elle peut le faire soit en reprenant une activité professionnelle, soit en participant activement à la vie publique, nous avons un rôle important à jouer.

Le tiers de la population active du monde est constitué par des femmes. Partout, on retrouve la même tendance de plus en plus marquée qui pousse les femmes — épouses et mères — à travailler hors du foyer. Dans certains pays, cette tendance est encouragée et la société se préoccupe, à tous les niveaux, d'aider la femme à accomplir sa double tâche.

Et puis, il faut aussi considérer les traités de libre-échange signés entre certains pays. Comment ces nouveaux et puissants groupements économiques vont-ils affecter l'économie et l'emploi dans les autres pays ?

Etudiez aussi les bouleversements que le progrès

scientifique et technique a apportés dans l'industrie.

Nos universités et nos écoles évoluent-elles

en même temps que ce progrès ? Les femmes comprennent-elles que cette évolution aura une influence sur leurs perspectives d'emploi ? Sont-elles préparées pour faire face à cette nouvelle situation ? Il faut rappeler qu'une mécanisation de plus en plus poussée substitue la machine à la femme dans les travaux non ou semi-qualifiés.

Dans vos pays, a-t-on pris des mesures pour redoubler et reclasser les travailleurs mis en chômage par le progrès industriel ? Et qu'en est-il de la structure de la gestion dans l'entreprise et dans les syndicats ? Les relations entre les syndicats et les employeurs répondent-elles aux besoins de la vie moderne, ou sont-elles figées dans la vieille attitude du XIX^e siècle ? Si tel est le cas, comment amener les deux partenaires sociaux à une conception moderne du travail ?

Mais il y a un aspect de l'emploi qui requiert toute l'attention et la nécessité de s'assurer qu'il existe un climat de confiance et de tolérance entre personnes de races différentes. Une organisation internationale telle que la nôtre a une responsabilité toute spéciale par l'exemple qu'elle doit donner dans ce domaine. Nous nous devons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour supprimer la discrimination raciale, surtout où elle existe, montrant ouvertement notre désapprobation et mettant en pratique notre idéal d'amitié internationale. Nous devons lutter pour obtenir l'égalité d'éducation, de formation professionnelle, d'accès à l'emploi afin de mettre fin à toute exploitation d'une race par une autre race.

Je suis fière que notre Fédération unisse des femmes de religions, d'opinions politiques de races différentes dans un climat d'amitié et de confiance. Toutefois rappelons-nous, en cette soirée internationale, que nos liens d'amitié ne doivent pas seulement s'étendre aux femmes des autres pays, mais aussi aux femmes de races différentes qui vivent et travaillent dans notre propre pays. Car, si nous tendons une main amicale aux femmes d'ailleurs seulement, mais la refusons à celles d'une autre qui vivent tout près de nous, nous trahissons l'idéal même de cette amitié internationale que nous professons nous tenir tant à cœur.

Barbara Littlewood
(traduit de l'anglais)

(Suite de la page 1)

Assemblée de l'Alliance

Sont inscrites, au point 4 de l'ordre du jour, les élections complémentaires au comité.

Les quatre membres suivants du comité ont renoncé à leur fonction :

Mme Alma Agostini, Breganzona

Mme Elisabeth Hoeter, Neuchâtel

Mme Hedwig Hopf-Lüscher, Thonon

Mme Nelly Morell-Vögtli, Muri-Berne

Pour les remplacer, l'assemblée aura à choisir entre ces sept candidatures :

Mme Catherine Chuard-Sterchi, Erlenbach ZH née en 1931, assistante sociale

Sœur Erika Eichenberger, Berne

née en 1918, infirmière diplômée

Mme Marthe Gosteli, Worbauken née en 1917, secrétaire

Mme Simone Guyer-Georg, Schaffhouse née en 1919, Dr. jur.

Mme Gineetta Martinoli, Lugano née en 1940 à Mendrisio, licence en droit

Mme Christiane Pachoud-Jomini, Lausanne née en 1911, présidente du Centre de liaison des associations féminines vaudoises

Mme Marguerite Riggan-Fischer Neu- châtel, née en 1900, médecin

Ces membres du comité restent en fonction :

Mme Rolande Gaillard, présidente, Lusanne

Mme Elisabeth Blaudent-Hedinger, Chêvres

Mme Margit Bigler-Eggenberger, Gévaudan

Mme Simone Binder-Geissbühler, Zurich

Mme Anna Blaser-Egli, Lucerne

Mme Iva Cantoreggi, Lugano

Mme Vera Dreyfus de Gunzburg, Bâle

Mme Suzanne Dunand-Filliot, Genève

Mme Marie Gerber-Schmid, Herzogenbuchsee

Mme Wera Keller-Oettli, Schinznach-Dorf

Mme Emmy Kury-Vogt, Berne

Mme Veronika Ludwig-Strasser, Bâle

Mme Dora J. Rittmeyer-Iselin, St-Gall

Mme Marion Roemer-Spoerri, Zurich

Mme Irma Stifel, Zurich

Mme Valentine Weibel, Genève

Mme Edith Zimmermann-Büttikofer, Mittenwald

VAUD

L'Inde recréée chez nous par Silvia Junod

EFFORT DE COMPRÉHENSION INTERNATIONALE

de Mysore et de Kerala, voyaient défiler d'exquises jeunes filles en sari.

L'une d'elles m'accompagna durant deux heures, me racontant l'histoire de la tortue et des deux canards, m'expliquant toutes ces images, toutes ces odeurs et toute cette musique qui, d'une bande magnétique, faisait tonner un « Potthomar » en hindu du Pendjab. En deux heures, j'ai vu de l'Inde plus de choses qu'en plusieurs mois passés en Asie, à lutter contre l'humidité, les maux de foie, la fause teigne et les microbes.

Bravissimo à Mme Silvia Junod et à ses disciples.

Jacqueline Thévoz

NEUCHATEL

Veillée féminine aux Prises de Gorgier

Le 8 mars, Mme Schaefer-Robert, avocate à Neuchâtel, était invitée par les responsables des « Veillées féminines » à donner une causerie sur le Droit matrimonial.

La salle d'école était pleine jusqu'en ses recoins, occupée par les auditrices de tous les âges et de tous les milieux, car selon une formule très heureuse pour ces rencontres, un autocar fait la tournée de toutes les localités de la Béroche et conduit les participantes dans un des villages ou hameaux qui ont tout de rôle dans la séance. Les sportives font le trajet d'une petite heure à pied et celles qui ont une voiture intègrent la route.

Me Schaefer-Robert a su d'emblée nous familiariser avec les différents régimes matrimoniaux et des chiffres et des croquis au tableau nous avoir faire suivre le déroulé des droits successoraux. Les personnes qui peinent pour faire fructifier leur terre, comme les citadines qui travaillent au foyer ou hors foyer, se sont une fois de plus rendu compte que, pour ne pas être prise au dépourvu, lors de successions, la femme doit « veiller au grain » au sens propre comme au figuré ou, soit dit en langage clair, consulter à temps l'homme de loi (avocat ou avocate).

La conférence fut très applaudie, puis, comme il se doit dans les Veillées féminines de la Béroche, la soirée se termina autour d'une tasse de thé accompagnée de montagnes de beignets, gaufres et braceletts.

Inauguration d'un Jardin d'enfants à St-Aubin

Le 14 mars, la section du Suffrage féminin (Fédération féminine bérochale) a eu la joie d'inaugurer une « petite école » à St-Aubin en présence de nombreux invités.

L'idée de créer un jardin d'enfants avait déjà été lancée il y a une quinzaine d'années, mais n'avait pas trouvé d'écho auprès de nos autorités qui n'en voyaient pas la nécessité. Aujourd'hui, grâce à Mme Marie-Thérèse Patutus, conseillère communale et membre de notre association, les vents ont tourné. Son esprit constructif et son sens des réalisations ont gagné l'approbation de ses collègues à l'exécutif qui nous ont aimablement donné le « feu vert ».

Nous avons nommé une commission qui, sous la dynamique présidence de notre conseillère communale a, en trois mois, équipé la plus avancée des « petites écoles » et trouvé une « jardinière » diplômée, prête à s'occuper d'une trentaine de bambins.

Il faut dire que la commune a mis à notre disposition une très jolie salle donnant sur un jardin, ainsi qu'une subvention annuelle permettant d'équilibrer notre budget. En outre, l'ameublement complet et tout le matériel ont pu être achetés grâce à de généreux donateurs.

Ce que nous n'avons pas dit à l'inauguration et qu'il nous plaît de dire ici, c'est que si la requête des mamans demandant un jardin d'enfants a été repoussée hier et aimablement prise en considération aujourd'hui, on le doit peut-être au fait qu'entre temps l'octroi de la carte d'électricité a opéré son pouvoir magique. M. P.

EN FAVEUR DU GAZ

Que les temps sont changés !

Les ménagères sont vraiment de bonne composition ! Il y a vingt ans seulement, elles avaient mille peines à cuisiner au gaz ; les Services industriels refusaient l'installation de cuisinières à gaz et imposaient à grands frais la cuison à l'électricité et l'achat de toute une batterie fort onéreuse. Les constructeurs d'immeubles locatifs n'obtenaient pas l'autorisation d'équiper les appartements de cuisinières à gaz ou avec les deux moyens de cuisson.

On s'est aperçu dès lors que les communes productrices de gaz avaient intérêt à vendre leur gaz, qu'il fallait entreprendre une propagande active en faveur du gaz. La société de gaz a écrit, par ses expositions au Comptoir suisse, et voici une partie de ce que les temps sont changés ! — la Ville de Lausanne prend des mesures pour encourager l'emploi du gaz de cuisson. La Municipalité demande l'autorisation d'entreprendre une campagne de publicité, notamment par la presse, pour éveiller l'attention du public sur les avantages des appareils à gaz, de subventionner l'achat de ces appareils sous la forme de primes de reprise et de primes d'achat au cours des campagnes prévues en 1967 et 1968.

S. B.

FRAISSE & Cie

TEINTURERIE GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Michel-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE